

LETTRE ENTENTE

ENTRE

**LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET
TRAVAILLEURS DU CENTRE DE RÉADAPTATION
LA MYRIADE (FSSS-CSN)
(Ci-après appelé "le syndicat")**

ET

**LE CENTRE DE RÉADAPTATION
LA MYRIADE
(Ci-après appelé "l'employeur")**

Objet : Correspondance

L'employeur informe le syndicat, dans les plus brefs délais, de toute correspondance qu'il a eue avec des personnes salariées sur les sujets suivants :

- a) avis disciplinaire;
- b) refus d'assignation ;
- c) préavis d'assignation et choix de supplantation (art. 1.36).

En foi de quoi, les parties ont signé ce _____ 2002.

*Le syndicat des travailleuses et travailleurs
Du centre de réadaptation La Myriade
(FSSS-CSN)*

Le centre de réadaptation La Myriade

Réf. Ententcorrespondance(csn)

Révision : avril 2002